

Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE

CONDITIONS
Par la poste, Un an... 30 francs
Six mois... 16 francs
Trois mois... 9 francs
Départements non-français et Etranger, port en sus.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Âges (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITE

Annonces... la ligne 5.00	Reclames... 1.00
Faits divers... 2.50	Autres... 2.00
Dans les dépêches de nuit... 2.50	Etat-civil... 2.75
Chronique locale... 4.00	Echos... 2.00
Carte du Nord... 6.00	

Temps probable. — En France, un temps beau et froid est probable.

L'esprit de sacrifice est la marque des âmes fortes. Elles dépendent généralement de l'extrême que les lois d'elles-mêmes, et les invite à se perdre, à s'oublier.

L'impôt sur le revenu

Son origine
Ses conséquences

Ce n'est pas en Angleterre, comme on le croit communément, que le système fiscal connu sous le nom d'impôt sur le revenu a pris naissance, mais bien en France.

La première origine législative de ce mode d'impôt remonte, en effet, à ce vote de la Convention en 1793 : « Il sera fait un emprunt forcé sur tous les citoyens riches. Le Comité des finances présentera incessamment le mode d'exécution. »

Un décret, rendu le 22 juin suivant, classait les revenus en trois catégories : les revenus nécessaires, les revenus abondants et les revenus superflus. — Le nécessaire du père de famille ou veuf avec enfants était fixé à 3.000 livres ; celui des célibataires ou veufs sans enfants à 1.500 livres de revenu net. A partir de ces chiffres, et jusqu'à un maximum de 20.000 livres, venaient les revenus abondants ; au-dessus c'étaient les revenus superflus.

Le nécessaire était affranchi de l'impôt forcé ; les revenus abondants le supportaient progressivement jusqu'au maximum. Tout le surplus des 20.000 livres était considéré comme superflu et devait être intégralement versé dans les caisses de l'Etat, à quelques sommes que montaient les revenus.

Sur une proposition de Collet d'Herbois, les « préteurs forcés » furent répartis par catégories, suivant leur nuance politique (1).

Les mesures inquisitoriales ne pouvaient manquer à un tel projet, elles étaient même nécessaires à sa réalisation.

Aux termes d'un décret du 3 septembre 1793, tous les citoyens devaient faire eux-mêmes la déclaration de leur revenu, en détaillant chaque sorte de valeurs, y compris les « fonds osisés », c'est-à-dire les fonds en caisse ou en portefeuille.

Des commissaires élus par les Conseils de chaque commune vérifiaient ces déclarations et pouvaient redresser d'office celles qui leur semblaient inexactes.

Au surplus, tout contribuable qui ne se rendait pas à la convocation des commissaires était taxé, d'office et sans appel, au double de ce qu'il était présumé d'avoir caché.

Les « grands accêtres », on le voit, n'y allaient pas de main morte.

Malheureusement, et à leur grand désappointement, l'impôt sur le revenu produisit tout le contraire de ce qu'ils en attendaient, le resserrement de l'argent devint tel qu'il arrêta toutes les opérations commerciales et on arriva ainsi à torer la source des autres impôts :

« Le numéraire s'est enfui — disait Carret du Rhône — et partout les bras sont devenus oisifs. »

Voilà une page d'histoire, certes, que nos législateurs feraient bien de lire.

Dores et déjà, d'ailleurs, depuis que la menace de l'impôt sur le revenu est suspendue sur la tête des contribuables, les affaires ne sont-elles pas particulièrement difficiles ?

Les commerçants qui s'adressent au luxe, ceux même qui concernent seulement l'aisance ne se trouvent-ils pas tous atteints ? Et cette situation a une tendance à s'aggraver.

Que voulez-vous ? Dans l'espoir d'être taxé le moins possible, chacun se restreint et s'applique à diminuer les signes apparents de sa richesse. Chacun veut pouvoir objecter aux agents du fisc la simplicité de sa vie, sa demeure sans luxe, ses habitudes modestes.

Or, ralentir, entraver les transactions commerciales, c'est créer la gêne dans le pays ; les annihiler ce serait la mort par étouffement.

Par ailleurs, cet impôt peut devenir, entre les mains de politiciens sans scrupules, un redoutable instrument de « défense républicaine ». — Qui nous dit qu'on ne ressuscitera pas, plus ou moins, la fameuse proposition de Collet d'Herbois ?

Jusqu'à l'électeur indépendant, rebelle aux exhortations de son sous-préfet, subissant de menues taquineries dont, à la rigueur, il se pouvait accommoder.

S'il n'avait rien à demander aux gens en place, s'il n'avait point affaire aux juges de son arrondissement, s'il n'était ni chasseur, ni cabaretier, ni planteur de tabac ; s'il n'exerçait aucun métier qui le mît en contact avec les agents de l'Administration, il pouvait vivre paisiblement et même, à la rigueur, exprimer librement ses opinions.

Avec l'impôt sur le revenu, il pourrait en aller tout autrement. L'électeur mal pensant ne sera plus menacé seulement

dans sa tranquillité, il lui faudra peut-être aussi appréhender pour sa fortune.

Quoi qu'il en soit, la chose est bien à craindre ; cet impôt, sous prétexte d'atteindre le luxe et la richesse, frappera le travail plus sûrement et plus durement que le capital.

Aussi, avant de se lancer dans cette voie, nos financiers d'Etat feraient bien de l'inspérer de cette appréciation, que l'on attribue à Voltaire :

« La meilleure manière de lever des impôts est celle qui entrave le moins le travail et le commerce. »

A. R. T.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

« A LILLE, de Mme Emilie Faure, en religion Marie-Anne de Jésus, ancienne supérieure du monastère, pieusement décédée le 10 janvier, dans la 85^e année de son âge et la 59^e année de sa profession religieuse, munie des sacrements. Les funérailles ont lieu mercredi, à dix heures, en l'église Sainte-Catherine. Réunion à la chapelle de la communauté, 8, rue de la Préfecture, à neuf heures trois quarts. »

« A LILLE, de Mme Armand Houdey, née Jeanne-Marie-Claire Lammen, décédée dans sa 61^e année. »

« A GOMINES, de M. Louis Piamont, décédé, âgé de 78 ans. Depuis 1853, M. Piamont était membre de la compagnie des sapeurs-pompiers, dont il est sergent-fourrier retraité. Il était en outre membre retraité de la Société des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais, titulaire de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers et de la médaille de 2^e classe de sauvetage et de la médaille du Mexique. »

« A VILLERS-OUTREVAUX, rue du Houlou, de Mme Anthonie Thiery, née Elise Sagnier, décédée dans sa 72^e année, munie des sacrements. Les funérailles ont lieu aujourd'hui mardi, à dix heures. »

« A PARIS, de M. Gaston Lecroix, artiste peintre, décédé à l'âge de 68 ans, après une courte maladie. Le défunt était originaire de Lille, où ses œuvres étaient très appréciées. »

« Au pensionnat des Dames Franciscaines, de WILLAUPPE (Belgique), de M. Paul Piamont, décédé vendredi, à l'âge de 63 ans. Le défunt, ancien brasseur à Lille, était médaillé de 1870-71. Les funérailles ont lieu aujourd'hui mardi, à neuf heures, en l'église Saint-Maurice, à Lille. Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances. »

Théus Marie, Joseph 7 ans et 7 quarts. »

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. Delannoy, curé du Marais-de-Santes, est transféré à Wavrin.

M. Truffaut, vicaire à Loos, est nommé curé du Marais-de-Santes.

DOUANES

Sont nommés préposés des douanes (service des directions) :

A Dunkerque : MM. Edouard Defever, Hilaire Verieppe, Albert Depecker, Louis Boulogne.

A Lille : MM. David Lévin, Anatole Maroné, Lucien Reuster, Elie Gappes, Paul Dupont, Géo Delangue, Albert Baeyert, Julien Brisse.

A Valenciennes : MM. Joseph Génaud, Albert Dufrenoy, Ignace Philippe, Géo Pluchart, Géo Lacouffe, Léon Place.

A Mézières-Charleville : MM. François Martiniel, Louis Lefèvre, Alfred Lefort, Vital Golas, Théo Hourdelise, Joseph Tomasi, Pierre Balle, Lucien Collet, Albert Titeux, Charles Bonnaud, Joseph Says, Julien Derudder.

A Boulogne-sur-Mer : MM. Alphonse Reussel, Alfred Radenne, Louis Charlet, Charles Tramuquet, Léon Choquet.

LES OHIENS DANS L'ARMÉE BELGE

Ce n'était qu'à titre d'essai que les chiens avaient été employés aux dernières manœuvres en Belgique pour tirer les mitrailleuses des carabiniers. L'expérience a été décisive. Aussi M. de Brequeville, ministre de la Guerre, vient-il de décider que chaque régiment d'infanterie aurait sa meute pour la traction des mitrailleuses.

Des pays étrangers font étudier la question et des achats de chiens ont déjà été faits par certains d'entre eux en Belgique.

HABITATIONS A BON MARCHÉ

Le Conseil général du Nord inscrit chaque année au budget départemental des crédits destinés à favoriser les sociétés d'habitations à bon marché et les œuvres de jardins ouvriers.

Il est rappelé aux intéressés que les demandes de subvention doivent être adressées à la préfecture du Nord avant le 15 mars et être accompagnées d'un exemplaire des statuts de la société, d'une note sur le fonctionnement de l'œuvre et les résultats obtenus ainsi que du bilan du dernier exercice.

LE CITOYEN BASLY SUR LA SELLETTE

Le Congrès socialiste de la Fédération du Tarn est appelé à se prononcer sur l'exclusion du parti du citoyen Basly.

Cette mesure était réclamée par le groupe de Tarn qui reprochait à Basly son attitude devant la Chambre, au cours de la discussion des retraites minières.

Après un discours du citoyen Jaures, exprimant que cette mesure brutale aggraverait

encore la division dans la corporation minière, la résolution suivante a été votée :

« Le Congrès de la Fédération du Tarn regrette profondément la division survenue au sein de la corporation minière, et sans vouloir rechercher les responsables, il aggrave le différend, exprime le désir de voir réaliser l'unité minière par l'observation des décisions régulières des congrès. »

En effet, le jeu des exclusions commence à devenir dangereux.

Les unifiés finiront pas n'être plus qu'un.

LE MILLION DES MINEURS

Les arrêtés du ministre du Travail, en date du 6 décembre 1913, fixant la répartition des majorations et allocations du million des mineurs et des allocations aux veuves d'anciens ouvriers mineurs, en date du 1911, sont déposés, avec le barème à l'appui, à la sous-préfecture de Bethune, où les intéressés se sont admis à consulter ces documents sur place.

CONSEIL DE GUERRE

Le lieutenant Nés, du 18^e bataillon de chasseurs à pied, substitut près le conseil de guerre de Châlons-sur-Marne, a été condamné à l'empêchement rapporté au conseil de guerre de Lille, en remplacement du capitaine Vallin, admis à la réserve spéciale.

Un demi-siècle au service des Vieillards

MORT DE SŒUR VERONIQUE

DES PETITES-SŒURS DES PAUVRES A ROUBAIX

Le 22 juin 1913, la « Croix de Roubaix » a rendu ses derniers respects à une humble Petite-Sœur des Pauvres, bien modeste, qui avait consacré un demi-siècle de son existence à soulager les misères des vieillards. Sœur Veronique — car c'est d'elle qu'il s'agit — est morte sans avoir reçu ni médailles, ni félicitations, mais elle a eu la suprême récompense que Dieu réserve aux âmes d'élite qui pendant leur vie soulagent les misères de leur prochain.

Sœur Veronique était une fille d'Alsace, originaire de Waagen, dans le diocèse de Strasbourg. En 1855, elle entra au noviciat des Petites-Sœurs des Pauvres à Lator, en Bretagne ; elle n'avait pas vingt ans.

Dis ans après, elle était à Paris, à la maison de la rue Philippe-de-Girard. La guerre éclata ; la capitale est assiégée ; elle connaît toutes les horreurs du bombardement, elle soigne les soldats blessés et notamment ceux atteints de la variole ou de la typhoïde. Ces terribles maladies la respectent.

Bientôt aux horreurs de la guerre étrangère succèdent les horreurs de la guerre civile. Sœur Veronique est toujours présente à la garde des blessés et des mourants. Les Versaillais s'en emparent. Les religieuses ont recueilli des communards blessés ; la visite commence ; les insurgés s'enfuient, sauf un, qui a la cuisse cassée. Par sa fermeté, Sœur Veronique en impose à l'officier qui passe par le blessé sans le voir ; l'insurgé est sauvé.

Depuis 1880, l'humble religieuse était à Roubaix. Pendant trente ans elle s'occupe du linge des vieillards hospitalisés, jusqu'au jour où ses yeux fatigués par le maniement de l'aiguille refusent de la servir.

Depuis un an Sœur Veronique ne voyait presque plus ; frappée il y a quelques jours d'une congestion, elle a vu venir la mort avec la calme résignation des âmes justes.

Les funérailles de Sœur Veronique ont été célébrées mercredi, à 9 heures, en l'église Ste-Elisabeth.

UN NOUVEL EXPLOIT

de la Police d'Armentières

La température sibérienne dont notre région souffre depuis deux jours, a fait croire, sans doute, à M. le Commissaire de police d'Armentières, que transporté subitement dans quelque ville du nord, il se livrerait en toute liberté à ses arbitraires fantaisies.

« Voici ce qui se passa, dimanche, à Armentières. Deux jeunes gens, mariés, appartenant au 2^e régiment de cavalerie, MM. Gustave Lenoir et Léon Baye, se trouvaient, vers 9 heures et demie du matin, à la porte de l'église saint-Vaast, dans l'intention de présenter un drapeau à la messe, le journal de leur groupement « La Vie nouvelle ».

Inutile de dire qu'ils se rendirent en rigueur de la prescription légale relative au culte.

Survenant les deux agents Fontaine et Héring, ainsi que l'inspecteur de police Blockeel, qui les inspectèrent, après avoir demandé la production de leur permis de vente sur la voie publique, dont ils étaient dépourvus.

MM. Lenoir et Baye obtinrent par l'intermédiaire des agents et se dirigèrent vers la rue de l'Humanité, continuant à offrir leurs journaux au public, mais les deux agents continuèrent à les harceler, et, après avoir demandé la place de l'église jusqu'à la rue de Dunkerque, à la grande stupefaction des passants.

Arrivé rue de Dunkerque, sans que rien allaitant ne pût motiver ce procédé, l'agent Fontaine invita MM. Lenoir et Baye à le suivre chez le commissaire de police. Ceux-ci, qui se sentaient la conscience parfaitement en règle, ne firent aucune objection à suivre les agents au commissariat, espérant que, là au moins ils auraient la clef de l'enigme et apprendraient enfin ce qu'ils avaient bien signifié par leur surveillance spéciale de police dont ils étaient l'objet.

Au commissariat, on les invita à attendre l'arrivée de l'inspecteur Blockeel. Au bout d'un certain temps, celui-ci se présenta et prenant des airs de matamore, il donna ordre aux agents de fouiller nos jeunes amis, convaincus de vulgarité malveillante et de les « tourner au bloc ».

L'arbitraire de la police d'Armentières leur imposa ainsi près de quatre heures de prison. Lorsqu'on les relâcha, à une heure un quart, pendant les objets dont on les avait dépourvus, on les avertit que, s'ils recommençaient, ils seraient à nouveau bloqués.

MM. Lenoir et Baye sont membres de la Société de Gymnastique catholique d'Armentières et ils se demandent si la police d'Armentières n'a pas cherché à prendre sa revanche de l'échec qu'elle a subi, à l'audience correctionnelle du 4 janvier dernier, à l'occasion de ses démarches avec la même Société de gymnastique. Sans faire de jugement téméraire, on serait fort tenté de le croire.

MM. Lenoir et Baye sont décidés à rappeler à la police d'Armentières qu'elle se trompe et qu'elle est en Russie, que l'arbitraire administratif n'est pas encore passé dans nos mœurs, et que le respect de la liberté des citoyens s'impose à un commissaire de police, fût-il même d'Armentières.

C'est pourquoi ils viennent d'adresser à M. le Procureur de la République une plainte pour arrestation et détention arbitraire, en vertu de l'art. 114 du Code pénal, qui dit que :

« Lorsqu'un fonctionnaire public, ou un agent ou un préposé du Gouvernement, aura ordonné ou fait quelque acte arbitraire ou attentatoire à la liberté individuelle, il sera condamné à la peine de la dégradation civique. »

Des faux monnayeurs

A BRUXELLES

La police a arrêté dimanche une bande composée de cinq hommes et de trois femmes accusées de se livrer à la fabrication et à l'émission de fausse monnaie. Il y a, parmi les deux Belges, un Italien et un Espagnol. Les autres sont Français.

Les Carrières de Lille

II

UNE VISITE AUX CARRIÈRES D'ENNEQUIN

La lumière blafarde de notre lampe à acétylène donne une physiologie étrange à tout ce vaste puits et à ses murailles crétauses ombrées dans lequel nous venons de descendre au moyen d'une corde et d'un treuil.

Une salle ronde, d'une dizaine de mètres de diamètre, haute d'une quinzaine et à la partie supérieure en forme d'entonnoir renversé — comme nous l'avons expliqué, — par un grand escalier portique ogival, dont les arcs se rencontrent à quelque six ou sept mètres du sol, sur une salle voisine, Celle-ci, semblable à la première, n'est autre — on le sait — qu'un puits dont l'orifice supérieur a été voûté, puis remblayé. Elle est percée de trois grandes ouvertures de forme ogibique qui la font communiquer avec l'extérieur, salles et dernières sont également sur de nouvelles dont les passages de l'une à l'autre deviennent de plus en plus nombreux et jusqu'à cinq et six ; ce qui explique bien la façon de travailler des carriers, parcourant tous les neuf ou dix mètres, et un peu au hasard, les puits qui leur servaient à attaquer la couche de craie.

Aussi ces enfilades de hautes et vastes salles font-elles comparer les carrières d'Ennequin à une de ces immenses cathédrales de l'art gothique, dont les nefs, à perte de vue, s'étendraient dans toutes les directions en un réseau inextricable.

Et c'est dans ce labyrinthe, sans fil d'Ariane et sans boussole, que nous avons circulé des heures entières, mon aimable guide et moi, tout en nous rendant compte de la facilité avec laquelle on pourrait s'y perdre, tournant vingt fois, sur soi-même, dans ce dédale de salles toutes pareilles, si l'on n'avait pas une parfaite notion de la direction et une vieille habitude de la vie sous terre.

C'est quand effet, elles s'étendent sur une longueur inconnue, ces galeries qui s'entre-croisent, et la plus grande partie n'en a pas été explorée depuis le siècle où elles ont été faites.

On trouve de la variété, quoiqu'on puisse en penser, dans la monotonie de ces salles grandioses : Ici c'est une voûte d'arrête, là c'est une voûte en berceau, ailleurs en plein cintre ; de-ci, de-là, se rencontre un « passage » de forme arrondie ou rectangulaire, peine assez large pour laisser un homme s'y glisser et faisant communiquer la galerie où l'on est avec une autre qui vient on ne sait d'où et même on ne sait où... Ça et là le rayon lumineux de notre lampe éclaire une partie de la paroi crayeuse, qui s'est décollée et sur un bloc se voit tomber d'une seule masse sur le sol un homme, c'est un éboulement... Et l'on n'en finirait pas s'il fallait décrire tous les aspects qui se rencontrent dans cette succession des salles aux salles, cet ensemble de galeries qui se traversent.

Dans les parois crayeuses on remarque

LES SIX JOURS DE PARIS

Lundi soir, à 9 h. 30, a eu lieu le départ de la course de six jours au Vélodrome d'Hiver.

Parmi les quarante coureurs engagés dans la formidable épreuve, on trouve : 21 Français, 6 Américains, 3 Allemands, 6 Belges, 1 Australien, 2 Italiens et 1 Suisse, soit sept nations représentées.

Voici d'ailleurs la liste des équipes engagées :

Équipes françaises. — Hourlier-Comès, Dupré-Brocq, Poulain-Petit-Breton, Engel-Berthel, Charon-Rousseau, Wirth-Cottrel, Germain-Léonard, Jacquelin-Berthel.

Équipes étrangères. — Goulet-Greda (Américains), Fogler-Moran (Américains), Rutt-Lorenz (Allemands), Vandevle-Depauw (Belges), Wanhouwaert-Van Bever (Belges).

Équipes mixtes. — Clarke-Rood (Australien-Américain), Van-Crappelandt (Italien-Français), Lapize-Olivieri (Français-Italien), Perichot-Egg (Français-Suisse), Meurger-Thiry (Français-Belge), Bader-Trousselier (Allemand-Français), Waltrou-Deruyter (Américain-Belge).

TAMPONNEMENT EN BELGIQUE

UN MORT. — QUINZE BLESSÉS

Près d'Audevaux, entre Eschen et Hervezelle, un wagon chargé de dix-huit tonnes de charbon descendit une forte déclivité et vint heurter avec force un train de voyageurs qui partait de la gare d'Essen.

La locomotive fut renversée et plusieurs wagons défoncés par la violence de la collision. Un voyageur a été tué et quinze autres ont été blessés.

LES INONDATIONS DANS LA REGION D'AVESNES

Les incessantes pluies ont considérablement gonflé les deux rivières de l'Avesnois, l'Helpe-Majeure et l'Helpe-Mineure.

A Liessees, Ramousses, Sémeries, Flaumont, Avesnelles, Avesnes, Saint-Hilaire, Dompierre, Taisnières, Noyelles, l'Helpe-Majeure est sortie de son lit, envahissant les pâturages riverains.

A Sémeries, le pont de l'Helpe-Majeure de la voie ferrée, técher les rails. La marbrerie Maydon, du Flaumont, est forcée de chômer.

A Avesnes, les caves riveraines sont remplies d'eau ; le quai de l'Hôpital est submergé. On n'y a plus accès que par la rue du pont de plus le bassin de captation d'eau potable. La machine élévatrice, envahie par les eaux, ne peut plus fonctionner depuis samedi ! Et voici encore très probablement la bonne ville d'Avesnes dans cette situation paradoxale « manquée » de son eau potable.

« Avesnelles » n'est pas une « laguettes » et du « taillépied » à Avesnelles ne sont plus qu'un grand lac à la surface des eaux duquel on voit émerger, de-ci, de-là, des ligues de têtes de saules et, diagonalement, la voie ferrée d'Avesnes à Sars-Poteries.

Le 22 mai, à 2 h. 10, au-dessus de son étage pris au pont Delleaux.

A cinq heures du soir, à Saint-Hilaire, le moulin de Fuschau est paralysé.

Le pont Hele débordé à Etouaunt, près du pont, aux abords de la filature d'Eschenes. A Boulogne, elle empêche le moulin Thiroux de fonctionner à Bagnignies, Grand-Fayt, Petit-Fayt, Marolles, l'inondation se fait sentir.

Depuis Marolles, la nappe liquide s'étend jusqu'au confluent de la Sambre, entre Landreolles et Hachette.

La navigation, le long de la Sambre canalisée, sera peut-être interrompue.

UN VOL A MAIN ARMÉE

RUÉ LACROIX, à ROUBAIX

EN PLEIN MIDI, UN AUDACIEUX MALFAITEUR TENTE DE VOLER A MAIN ARMÉE UNE SACOCHÉ OBTENANT 1.200 FRANCS. — IL EST ARRÊTÉ.

Roubaix a été le théâtre, lundi à midi, d'un acte de banditisme audacieux. L'auteur, forcé de prendre la fuite, a pu être arrêté par des passants. Voici des renseignements complets sur cette affaire, qui a mis en émoi le quartier du Sacre-Cœur :

En tourné de recettes

Mme Nys, née Hermine Vanleysèle, 40 ans, habitée 22, rue Montaigne, vient faire son plein gré, une importante déclaration. Elle a eu, samedi, un peu après l'heure du crime un individu mal noté, Joseph Boda, 18 ans, le visage ensanglanté et le paletot taché de plâtre. Or, les murs de la cave où Mme Legros a dû être tuée sont badigeonnés à la chaux.

Suivant cette piste, les gendarmes se rendent chez des parents de Joseph Boda, dit « Le Major », qui habitent rue du Pont. Le jeune homme suspecté s'y trouvait. Il fut appréhendé et gardé à vue, tandis que les magistrats perquisitionnaient dans la maison.

Le dénommé Boda, porteur d'un paletot lavé, mais qui portait encore des traces de chaux et de sang. Cette pièce de conviction fut saisie, ainsi que des chaussures.

Joseph Boda, pressé de questions, déclara d'abord qu'il était marié, mais qu'il s'était taché de sang en tuant une vache. Enfin il se troubla et se mit à pleurer. Confronté avec sa victime, il déclara : « Ce n'est pas moi ».

IL FINIT PAR AVOUER

Ramené à la caserne de gendarmerie de Bouchain, Joseph Boda fut interrogé par M. le capitaine de gendarmerie de Valenciennes, Pigeonne, qui avait commencé l'enquête.

Pressé de questions, le vaurien entra dans la voie des aveux et donna l'emploi de son temps depuis samedi, à onze heures et demie du matin.

« A cette heure-là je suis allé chez Mme Legros pour y acheter deux sons de tablettes. Quand j'ai été servi, je lui ai demandé si elle ne me donnait pas mes étrennes. Elle m'allongea une giflette en disant : « Tiens, en voilà des étrennes ! » Elle prit son balai, me poursuivit et me porta plusieurs coups. Elle me poussa à un meuble pour sortir. Dans le vestibule je me suis défendu. Je l'ai repoussée. Elle tomba sur la porte de la cave, qui céda. Elle roula sur les marches et tomba sur le dos. Je lui ai pris le balai des mains et lui en ai porté trois coups sur la tête. Le balai s'était cassé, j'ai pris la pelle, mais, contre le mur, la manche se brisa aussi et la pelle en fer alla retomber sur la figure de Mme Legros.

« Je suis parti. En passant près de la boucherie Ducornet je me suis lavé les mains. Je suis entré au cabaret Gaudry, puis chez Lemperneur, chez Bétrancourt j'ai mangé des tripes. J'ai continué ma tournée chez Delfosse, chez Baudou, je suis retourné chez Ducornet, où j'ai acheté une coutelette que j'ai mangée chez Lalure. « Il y avait une réunion de conscrits chez Fossat. J'y suis allé et, à neuf heures, je suis retourné chez Baudou, puis je suis rentré me coucher.

« Ce matin, après avoir mis de la paille propre à l'étable, je suis allé manger des tripes chez Goubert... »

Interrogé au sujet de l'argent, Boda a assuré qu'il n'avait rien pris chez sa victime.

Le courage d'un camionneur

Sur sa route il croisa un camionneur de la maison Dubois, Dhont et Phinaert, M. Jules Delobel, 26 ans, rue Cadeau, à Tournai, qui s'en retournait dîner.

A la vue du fuyard, qui avait encore à la main son couteau, il essaya de lui barrer la route. Il se ravisa, remonta sur le siège de son camion, saisit son fouet et s'élança au devant du malfaiteur.

Comme celui-ci voulait passer outre, il lui asséna sur la nuque un violent coup de manche de fouet qui l'étourdit à moitié. Le deuxième coup, appliqué sur le bras droit, força le fuyard à lâcher prise.

Arrêté

Dès lors, l'agresseur de Mme Nys se trouvait pris. Aidé de M. Georges Barboux, demeurant rue Galvani, M. Delobel se rendit aussitôt maître du malfaiteur, qui fut aussitôt conduit au poste du 5^e ar-

ondissement. En cours de route il s'était débarrassé du réticule de Mme Nys.

M. Benet commença aussitôt son enquête. Le voleur dut avouer son méfait. C'est un nommé Henri Dufrest, 25 ans, camionneur, né et demeurant à Wattrelos, 21, rue Marthe.

Il a été maintenu et sera déferé au parquet de Lille aujourd'hui, mardi.

UN HOMME tamponné par un train

A REULX

Vendredi, vers six heures et demie, le garde-train Patein allant prendre son service aperçut une masse informe sur la voie qu'il suivait. Il en envoya le personnel de la gare qui accourut et reconnut le cadavre de Léopold Gabelle, employé au chemin de fer. Le malheureux portait de nombreuses fractures sur tout le corps et principalement à la tête, et le pauvre ainsi qu'un train d'acier était complètement écrasé.

Gabelle, qui se rendait à son travail, sans doute étonné par l'obscurité et tamponné par un train qu'il n'aurait pas eu le temps d'éviter.

Le défunt, âgé de 54 ans, habitait Douai.

Un chauffeur assassiné

A LEZENNES

M. Gobert, juge d'instruction, a interrogé lundi matin Jean Pouchain et l'a confronté avec Joseph Thirion.

Pouchain a énergiquement nié avoir fait des menaces à Delabarre. Thirion, au contraire, a prétendu que Pouchain avait annoncé qu'il « ferait son affaire » au chauffeur.

Les deux fraudeurs se sont ensuite traités de menteurs, et il faut toute l'autorité du juge pour calmer leur colère.

Le magistrat attend, avant de mettre Pouchain en liberté, les renseignements qu'il a fait demander à Anvers.

Huit personnes qui avaient déjà été entendues les mois derniers ont renouvelé lundi leurs premières dépositions.

Une femme tamponnée

par un tramway

Mme Lucie Chappe, dont le mari est garçon boulanger, rue Saint-Waast, 31, à Cambrai, quittait lundi matin, à neuf heures, ses parents, qu'elle était venue voir au quartier d'Ouest, dans la cité Debouché, et montait au pont de Cantelieu, sur un car A qui se dirigeait vers Lomme.

Alors que le car avait repris sa marche, elle s'aperçut qu'elle se trompait de direction et sauta à bas de la voiture pour reprendre un autre car qui allait vers la gare de Lille.

Elle tomba et fut grièvement blessée à la jambe gauche.

Après avoir reçu quelques soins, cette femme fut transportée à l'hôpital Saint-Eugène.

UNE ÉPICIERE ASSASSINÉE

A HORDAIN

UN INDIVIDU ARRÊTÉ — EST-CE LUI ?

Dans le paisible village d'Hordain on commente beaucoup le mystérieux assassinat de la vieille épicière, Mme Legros, d'un jeune domestique de ferme, M. Bourgeois, trouva samedi, en pleine après-midi, couverte de sang, sur son lit.

Dimanche matin, vers dix heures, l'enquête, commencée la veille, était reprise par M. le capitaine de gendarmerie Pigeonne, assisté du brigadier Bette, des gendarmes Leclercq et Lesclapart. Le parquet descendit, vers la même heure, à Hordain. Il était représenté par MM. Coupluillat, juge d'instruction, Rousseau, substitut, Goichot, greffier, et de Lauwreyens, médecin-légiste.

Un jeune sémin, Alfred Dujardin, 15 ans, domestique chez M. Goubert, vint faire son plein gré, une importante déclaration. Elle a eu, samedi, un peu après l'heure du crime un individu mal noté, Joseph Boda, 18 ans, le visage ensanglanté et le paletot taché de plâtre. Or, les murs de la cave où Mme Legros a dû être tuée sont badigeonnés à la chaux.

Suivant cette piste, les gendarmes se rendent chez des parents de Joseph Boda, dit « Le Major », qui habitent rue du Pont. Le jeune homme suspecté s'y trouvait. Il fut appréhendé et gardé à vue, tandis que les magistrats perquisitionnaient dans la maison.

Le dénommé Boda, porteur d'un paletot lavé, mais qui portait encore des traces de chaux et de sang. Cette pièce de conviction fut saisie, ainsi que des chaussures.

Joseph Boda, pressé de questions, déclara d'abord qu'il était marié, mais qu'il s'était taché de sang en tuant une vache. Enfin il se troubla et se mit à pleurer. Confronté avec sa victime, il déclara : « Ce n'est pas moi ».

IL FINIT PAR AVOUER

Ramené à la caserne de gendarmerie de Bouchain, Joseph Boda fut interrogé par M. le capitaine de gendarmerie de Valenciennes, Pigeonne, qui avait commencé l'enquête.

Pressé de questions, le vaurien entra dans la voie des aveux et donna l'emploi de son temps depuis samedi, à onze heures et demie du matin.

« A cette heure-là je suis allé chez Mme Legros pour y acheter deux sons de tablettes. Quand j'ai été servi, je lui ai demandé si elle ne me donnait pas mes étrennes. Elle m'allongea une giflette en disant : « Tiens, en voilà des étrennes ! » Elle prit son balai, me poursuivit et me porta plusieurs coups. Elle me poussa à un meuble pour sortir. Dans le vestibule je me suis défendu. Je l'ai repoussée. Elle tomba sur la porte de la cave, qui céda. Elle roula sur les marches et tomba sur le dos. Je lui ai pris le balai des mains et lui en ai porté trois coups sur la tête. Le balai s'était cassé, j'ai pris la pelle, mais, contre le mur, la manche se brisa aussi et la pelle en fer alla retomber sur la figure de Mme Legros.

« Je suis parti. En passant près de la boucherie Ducornet je me suis lavé les mains. Je suis entré au cabaret Gaudry, puis chez Lemperneur, chez Bétrancourt j'ai mangé des tripes. J'ai continué ma tournée chez Delfosse, chez Baudou, je suis retourné chez Ducornet, où j'ai acheté une coutelette que j'ai mangée chez Lalure. « Il y avait une réunion de conscrits chez Fossat. J'y suis allé et, à neuf heures, je suis retourné chez Baudou, puis je suis rentré me coucher.

« Ce matin, après avoir mis de la paille propre à l'étable, je suis allé manger des tripes chez Goubert... »

Interrogé au sujet de l'argent, Boda a assuré qu'il n'avait rien pris chez sa victime.

IL FINIT PAR AVOUER

Ramené à la caserne de gendarmerie de Bouchain, Joseph Boda fut interrogé par M. le capitaine de gendarmerie de Valenciennes, Pigeonne, qui avait commencé l'enquête.

Pressé de questions, le vaurien entra dans la voie des aveux et donna l'emploi de son temps depuis samedi, à onze heures et demie du matin.

« A cette heure-là je suis allé chez Mme Legros pour y acheter deux sons de tablettes. Quand j'ai été servi, je lui ai demandé si elle ne me donnait pas mes étrennes. Elle m'allongea une giflette en disant : « Tiens, en voilà des étrennes ! » Elle prit son balai, me poursuivit et me porta plusieurs coups. Elle me poussa à un meuble pour sortir. Dans le vestibule je me suis défendu. Je l'ai repoussée. Elle tomba sur la porte de la cave, qui céda. Elle roula sur les marches et tomba sur le dos. Je lui ai pris le balai des mains et lui en ai porté trois coups sur